

COUPE VALAISANNE D'ETE

Rencontres

Les rencontres se jouent à raison de 2 simples hommes, 2 simples dames et 2 doubles-mixte.

Les matches se jouent au meilleur des 3 sets (tie-break à tous les sets). D'entente entre les parties, il peut être décidé avant le début de la rencontre de jouer un tie-break en lieu et place d'un troisième set.

L'ordre des rencontres de simples est déterminé d'après le classement de chaque joueur. L'ordre des rencontres de doubles-mixte se joue de manière libre.

Joueurs/ses autorisés/es

Cette compétition est ouverte aux joueurs(ses) R5 à R9 et non licenciés (es) (Jeunes Seniors et Seniors exclusivement)

Seuls les joueurs membres des clubs valaisans peuvent prendre part à cette compétition.

Les joueurs(ses) doivent appartenir à un même club.

Un joueur(se) ne peut faire partie que d'une seule équipe.

La licence du mois d'avril est valable jusqu'à la fin de la compétition.

2 catégories sont proposées, soit «compétition» de R5 à non licencié et une autre catégorie «Loisir» de R7 à non licencié.

Convocation

Un courrier ou un e-mail vous parviendra après inscription de votre équipe.

Vous y trouverez la formation des groupes, le plan de jeu, l'adresse des capitaines d'équipe, ainsi que la feuille « composition d'équipes ».

Le premier tour se jouera durant le mois de juin, le deuxième tour durant le mois de juillet et le troisième tour durant le mois d'août. Le mois de septembre sera consacré aux $\frac{1}{2}$ finales et à la finale. Si besoin est, aux $\frac{1}{4}$ de finales.

Balles

Elles sont fournies par l'équipe qui convoque (balles officielles)

Résultats des rencontres

A transmettre par le club organisateur, dans les deux jours après la rencontre à :

Mlle Alexandra Dorsaz

Ch. de l'Institut 2 B

1967 Bramois

Tél. 027/203 00 89 - 078/699 53 96

E-mail : alex.dorsaz@netplus.ch

Vous trouverez les résultats sur notre site www.atcv.ch

Classements des groupes

Par points effectifs (comme les interclubs officiels)

En cas d'égalité au classement final, la confrontation directe départagera les ex aequo, à défaut le nombre de sets gagnés, puis les jeux. D'où l'importance de remplir entièrement la feuille de matches.

Remarques

La finance d'inscription est de Fr. 100.- par équipe.

Le forfait ou désistement d'une équipe après inscription sera sanctionné par une amende de Fr. 200.-

Il est du ressort de l'équipe qui reçoit de supporter les frais de réception inhérents aux rencontres.

Les résultats ne sont pas enregistrés auprès de Swiss Tennis.

Le présent règlement est du ressort de l'ARVsT et peut être adapté à chaque nouvelle édition.

L'ARVsT se réserve le droit d'annuler une catégorie suite à un manque de participation.

ARVsT